



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 25 juin 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Martine Hudon, Yves Mercier, Bernard Pelletier et Nancy St-Pierre.

La commissaire Magali Émond a prévenu de son absence.

Sont présents le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents les commissaires Alain Castonguay, Carole Lévesque, Nadia Tardif et Claude Beaulieu, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, et le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, Mario Richard.

Les commissaires Marie-Lyne Cayouette et Céline Langlais ont prévenu de leur absence.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 35)**

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

## **2. RE 2019-06-3049 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019
  - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal
4. Autorisation de paiement des dépenses des commissaires et du directeur général
5. Mouvements de personnel
  - 5.1 Personnel enseignant
    - 5.1.1 Demande de retraite progressive – Madame Nathalie Dumais, enseignante
    - 5.1.2 Demande de congé sans traitement pour une partie d'année – Madame Louise Pelletier, enseignante
    - 5.1.3 Demande de congé sans traitement – Madame Chantal Pelletier, enseignante
    - 5.1.4 *Sujet retiré*
  - 5.2 Personnel de soutien
  - 5.3 Personnel professionnel
    - 5.3.1 *Sujet retiré*
  - 5.4 Autres mouvements de personnel
6. Autorisation de paiement final
7. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. RE 2019-06-3050 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2019 a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Martine Hudon et résolu :

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2019, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

### **4. RE 2019-03-3051 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DES COMMISSAIRES ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

---

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

**QUE** soit autorisé le paiement des dépenses engagées par des commissaires et le directeur général sous réserve de la vérification des montants par le Service des ressources financières :

Claude Beaulieu	486,67 \$
Marie-Lyne Cayouette	57,20 \$
Martine Hudon	61,60 \$
Céline Langlais	748,50 \$
Carole Lévesque	26,40 \$
Yves Mercier	990,43 \$
Bernard Pelletier	590,70 \$
Nancy St-Pierre	148,70 \$
Edith Samson	838,01 \$
Nadia Tardif	242,00 \$
Antoine Déry	765,49 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5. MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

#### **5.1 PERSONNEL ENSEIGNANT**

##### **5.1.1 RE 2019-06-3052 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE – MADAME NATHALIE DUMAIS, ENSEIGNANTE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la clause 5-21.01 de la convention collective du personnel enseignant, il est prévu un régime de mise à la retraite de façon progressive qui a pour effet de permettre à la personne de réduire son temps travaillé pendant une période d'une à cinq années;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nathalie Dumais, enseignante à l'école Sacré-Coeur, demande une retraite progressive s'échelonnant sur cinq années, soit durant les années scolaires 2019-2020 à 2023-2024, qui se traduit par une réduction de tâche de l'ordre d'environ 5 %;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la clause 5-21.04 de la convention collective, l'enseignante ou l'enseignant, pour se prévaloir du régime de mise à la retraite de façon progressive, doit au préalable s'assurer auprès de Retraite Québec qu'elle ou qu'il aura droit à une pension à la fin de son régime de retraite progressive;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Yves Mercier et résolu :

**QUE** soit accordée à madame Nathalie Dumais, enseignante, une retraite progressive s'échelonnant sur cinq années, soit durant les années scolaires 2019-2020 à 2023-2024, **CONDITIONNELLEMENT** à ce que Retraite Québec lui confirme son droit à une pension au 30 juin 2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.1.2 RE 2019-06-3053 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR UNE PARTIE D'ANNÉE – MADAME LOUISE PELLETIER, ENSEIGNANTE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Louise Pelletier, enseignante à l'école Notre-Dame, demande un congé sans traitement pour une partie de l'année scolaire 2019-2020, soit du 26 août 2019 au 13 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la clause 5-15.03 de la convention collective du personnel enseignant, la commission scolaire peut permettre à une enseignante ou un enseignant de s'absenter sans traitement pour tout motif qu'elle juge valable si sa demande est soumise quinze (15) jours ouvrables avant son départ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

**QUE** soit accordé à madame Louise Pelletier, enseignante, un congé sans traitement pour une partie de l'année scolaire 2019-2020, soit du 26 août 2019 au 13 janvier 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5.1.3 RE 2019-06-3054 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT – MADAME CHANTAL PELLETIER, ENSEIGNANTE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Chantal Pelletier, enseignante à l'école internationale Saint-François-Xavier, demande un congé sans traitement pour l'année scolaire 2019-2020, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la clause 5-15.04 de la convention collective du personnel enseignant, la commission scolaire peut permettre à un enseignant de s'absenter sans traitement pour tout motif qu'elle juge valable;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

**QUE** soit accordé à madame Chantal Pelletier, enseignante, un congé sans traitement pour l'année scolaire 2019-2020, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. **RE 2019-06-3055 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 40)**

**IL EST PROPOSÉ** par la présidente, Edith Samson, et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Éric Choinière

Edith Samson